

# SCCUQ @

Octobre 2005 - numéro 38

Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec à Montréal - [www.unites.uqam.ca/sccuq](http://www.unites.uqam.ca/sccuq)

## ACCUEIL DES NOUVEAUX CHARGÉS, CHARGÉES DE COURS

26 octobre 2005  
Salle J-2805

## MOT DU PRÉSIDENT

### LE SCCUQ, EN MODE NÉGOCIATION

En marche vers la négociation, nous, les chargées et chargés de cours de l'UQAM, avons à débattre des enjeux auxquels nous sommes collectivement confrontés, ceci afin d'obtenir des solutions qui nous satisfassent. Ainsi, après que le Conseil syndical se soit approprié la démarche préparatoire de la négociation, lors des réunions tenues en juin et en septembre, c'était aux membres du Syndicat réunis en assemblée générale de se prononcer sur les orientations qui devront nous conduire à notre convention collective.

Réunis en assemblée générale le 12 octobre, les membres du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQAM ont adopté les orientations de la négociation. Pour ce faire, les membres ont accueilli favorablement les propositions préparées par le Comité de négociation en y ajoutant aussi bien des problématiques à traiter que des orientations à poursuivre. Dans les décisions à prendre et les actions à entreprendre, le SCCUQ vient d'entamer la marche qui nous conduira à une nouvelle convention collective. C'est donc sur la base des orientations de négociation qui viennent d'être adoptées que le Syndicat recherchera, par la négociation, la conclusion d'une entente de principe.

Dans la diversité de nos différents lieux d'embauches, qu'il s'agisse des départements ou des facultés, les réalités vécues par les personnes chargées de cours se manifestent de nombreuses façons. C'est pourquoi la recherche de voies d'actions pouvant conduire à l'amélioration de nos conditions de travail nécessite la mise en commun et le partage de nos réalités. Ceci dans la perspective où c'est collectivement que nous recherchons le bien commun pour les enseignantes, enseignants universitaires à statut précaire que nous sommes.

C'est pourquoi la participation des membres au processus syndical de la prise de décision demeure la garantie que nos actions contribueront véritablement à la défense et à l'amélioration de nos conditions de travail et de la reconnaissance de la place que nous occupons dans l'institution universitaire. Dans les instances syndicales à venir, tout au long du processus de négociation, les chargées, chargés de cours seront appelés à se prononcer tant sur la progression que sur les résultats de la négociation.

GUY DUFRESNE  
*Président*

## DANS CE NUMÉRO

- **MOT DU PRÉSIDENT**  
Le SCCUQ, en mode négociation Page 1
- **Grève dans l'enseignement**  
en Colombie-Britannique Page 2
- **L'accueil des nouvelles**  
personnes chargées de cours Page 3
- **Le contexte de nos négociations** Page 4
- **Nouvelles du CS du 28 septembre** Page 6
- **Nouvelles de l'AG du 12 octobre** Page 6
- **En bref...** Page 7
- **Pour nous rejoindre** Page 8

Le SCCUQ@ est publié par le  
Syndicat des chargées et chargés de cours de  
l'Université du Québec à Montréal (SCCUQ)  
à l'intention de ses membres  
Adresse : C.P. 8888, Succursale Centre-ville,  
Montréal, H3C 3P8  
Pavillon Hubert-Aquin (A-R540)  
Téléphone : (514) 987-3495  
Télécopieur : (514) 987-8475  
Courriel : [sccuq@uqam.ca](mailto:sccuq@uqam.ca)  
Site internet du SCCUQ :  
<http://www.unites.uqam.ca/sccuq>  
Responsable à la vice-présidence à  
l'information : Bernard Dansereau  
Mise en page et infographie : Violaine Gasse

ISSN 1703-2342  
ISSN 1703-2350 - Copie électronique  
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec  
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada

## GRÈVE DANS L'ENSEIGNEMENT EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

Les 42 000 enseignantes et enseignants des écoles publiques de Colombie-Britannique quittent le travail le vendredi 7 octobre affectant ainsi quelque 600 000 élèves. Les enseignants exigent de retourner au travail avec une convention collective négociée. Ils réclament des hausses de salaires de 15 % et de meilleures conditions de travail, incluant un nombre maximum d'élèves par classe.

Les négociations sont difficiles depuis longtemps avec le gouvernement libéral provincial. Celui-ci a décrété les grèves d'enseignants illégales en 2001. À quatre reprises depuis 1993, les enseignantes et enseignants se sont ensuite vus imposer des contrats de travail.

Devant l'impasse des actuelles négociations, le gouvernement adopte une loi prolongeant le contrat de travail des enseignants jusqu'au printemps prochain tout en imposant un gel salarial. Dans ce contexte, le syndicat n'a guère le choix et décrète la grève. Le jour même, la Commission des relations de travail de la Colombie-Britannique statue que le débrayage des enseignants est illégal.

La présidente de la Fédération des enseignants de Colombie-Britannique, Jinny Sims, soutient que ses membres font plutôt de la désobéissance civile. «Ce gouvernement a créé cette crise et a forcé les enseignants de la province à faire de la désobéissance civile contre une loi injuste».

Appelée à trancher la question, la juge Nancy Brown de la Cour suprême de la Colombie-Britannique déclare le syndicat coupable d'outrage au tribunal pour ne pas avoir respecté la

décision de la Commission, et ce malgré la menace d'amendes pouvant dépasser 150 000 \$ par jour. La juge Nancy Brown affirme qu'« aucun citoyen ou groupe de citoyens ne peut choisir quels ordres il respectera ». Quelques jours plus tard, elle ordonne au syndicat, à titre de pénalité, de ne pas verser d'indemnités aux enseignants.

Les syndicats de travailleurs de toute la province apportent leur soutien au mouvement des enseignants. Des manifestations s'organisent dans 16 villes. Le président de la Fédération des travailleurs de la Colombie-Britannique, Jim Sinclair, invite les membres des autres syndicats à protester avec les manifestants devant les écoles.

Le syndicat des enseignants demande à la Commission des relations de travail de revoir sa décision sur la légalité de la grève. Un tribunal devra se prononcer sur la possibilité de tenir une nouvelle audience.

Que devons-nous comprendre de la situation en Colombie-Britannique ? Le gouvernement retire une nouvelle fois aux enseignants un droit fondamental, le droit de grève. De plus, il impose les conditions de travail et utilise les tribunaux pour renforcer son cadre de négociation en menaçant les syndicalistes de lourdes peines et en empêchant l'utilisation des fonds de grève.

Faut-il y voir un présage de ce que l'avenir nous réserve au Québec avec l'actuel gouvernement libéral?

BERNARD DANSEREAU  
*Vice-président à l'information*

### DEVONS-NOUS ADOPTER LA NOUVELLE ORTHOGRAPHE ?

Vous le savez, cette question ne fait pas l'unanimité. De nombreux organismes, plusieurs personnalités se sont déjà prononcés. Certaines et certains en faveur, d'autres résolument opposés. Cette année, le Conseil supérieur de l'éducation demande au ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Charte de la langue française de prendre position en faveur de la nouvelle orthographe.

Nous croyons que dans notre syndicat aussi les opinions sont partagées. Avant d'adopter la nouvelle orthographe, nous aimerions connaître votre opinion. Que celles et ceux qui veulent intervenir sur cette question n'hésitent pas à correspondre avec nous à l'adresse suivante :

[sccuq@uqam.ca](mailto:sccuq@uqam.ca)

## L'ACCUEIL DES NOUVELLES PERSONNES CHARGÉES DE COURS

Le mercredi 26 octobre prochain, le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQAM (SCCUQ) et le Service des ressources humaines accueilleront les nouvelles et les nouveaux à la salle J-2805 (salle des Boiseries) à 14 h 30. Quelque 300 personnes ont adhéré à notre syndicat en 2005, aux trimestres d'hiver, d'été et d'automne.

Les personnes intéressées et disponibles recevront, durant deux heures, une foule d'informations leur permettant de comprendre le fonctionnement de l'UQAM et celui de notre syndicat. De plus, les personnes participant à cette rencontre se verront préciser leurs responsabilités académiques ainsi que les services et avantages auxquels elles ont droit afin de répondre aux exigences de notre travail.

Plus spécifiquement, nous y présenterons succinctement les instances de l'institution et du syndicat ainsi que les politiques, règlements et articles de la convention collective qui balisent nos interventions éducatives. Plusieurs employées, employés et gestionnaires de l'UQAM viendront présenter brièvement les principaux services de soutien à la vie académique : informatique et télécommunication, audiovisuel, bibliothèques... Le Bureau de l'enseignement et des programmes viendra expliquer les grandes lignes du règlement des études de premier cycle (où sont surtout concentrées les nouvelles personnes chargées de cours), les ateliers de perfectionnement disponibles gratuitement pour l'enseignement (CEFRES) ou l'utilisation des nouvelles technologies de formation (CFITP) ainsi que la

politique no 23 portant sur l'évaluation des enseignements.

De notre côté, nous donnerons quelques précisions concernant la tâche des personnes chargées de cours telle que définie dans notre convention collective, les exigences de qualification pour l'enseignement (EQE), la période de probation, le fonds d'intégration ainsi qu'un aperçu des centaines de postes de représentation (entre 400 et 500) qui nous sont dévolus dans les différentes instances, comités et groupes de travail de l'UQAM.

La séance se terminera avec une courte présentation du fonctionnement de l'assurance salaire, de l'assurance médicament et du programme d'aide aux employés. De plus, les personnes participantes recevront une pochette d'information avec plusieurs documents d'accompagnement. Un cocktail viendra clôturer cette rencontre.

Nous invitons donc les nouvelles personnes chargées de cours à s'inscrire à cet événement auprès du secrétariat du SCCUQ (987-3495 ou [sccuq@uqam.ca](mailto:sccuq@uqam.ca)). Nous invitons également les membres plus anciens à encourager les nouveaux à participer à cette rencontre conjointe SCCUQ-UQAM.

LANGIS MADGIN

*Vice-président aux affaires universitaires*

## ACCUEIL DES NOUVELLES CHARGÉES DE COURS ET NOUVEAUX CHARGÉS DE COURS

**MERCREDI LE 26 OCTOBRE 2005 À 14 H 30  
À LA SALLE J-2805 (SALLE DES BOISERIES)  
UN COCKTAIL SUIVRA LA RENCONTRE**

# LE CONTEXTE DE NOS NÉGOCIATIONS

## RENCONTRE AVEC JOCELYN CHAMARD, VICE-PRÉSIDENT À LA CONVENTION COLLECTIVE

Le SCCUQ entre dans le processus de renouvellement de sa convention collective de travail. Déjà deux conseils syndicaux et une assemblée générale ont débattu des enjeux de cette négociation. Les résultats de ces délibérations seront présentés en profondeur dans la prochaine livraison du SCCUQ@. Ce mois-ci, nous nous entretenons avec le vice-président à la convention collective, Jocelyn Chamard.

*BD : Le contexte actuel ne semble pas le plus propice pour une négociation collective. Quelle est votre opinion ?*

JC : Actuellement au Québec, les négociations dans les secteurs public et parapublic sont difficiles. C'est également vrai pour les enseignantes et les enseignants aussi bien ceux du primaire et secondaire que ceux du collégial. Cette année, fait assez rare, des institutions d'enseignement privé ont décrété des lock-out. Le gouvernement libéral en place ne montre pas beaucoup d'ouverture devant les revendications syndicales. Il a adopté une attitude intransigeante sur la base de son cadre financier de négociation.

Cet environnement, toutefois, n'est pas décisif à notre égard. L'UQAM n'est pas liée par le cadre financier du gouvernement. Le dossier de l'équité salariale n'est pas non plus un élément présent dans notre négociation.

Nous ne savons pas quelles seront les répercussions sur notre négociation.

*BD : La majorité des syndicats de chargées, chargés de cours ont dernièrement renégocié leur convention. Est-ce que ces règlements vont avoir un impact sur la nôtre ?*

JC : Première observation. Ces règlements de négociation, dont la dernière entente à l'Université de Montréal ce mois-ci, marquent la fin d'un cycle inauguré par l'entente de mars 2003 entre le SCCUQ et l'UQAM. Ce cycle de négociation, dont le bilan a été entériné par le

Regroupement des syndicats de chargées, chargés de cours, a été marqué par des gains intéressants. Des arrêts de travail prolongés, à Laval et en Outaouais, ont coloré cette ronde de négociation. À d'autres endroits, la menace de recourir à la grève ou la crainte de la généralisation des conflits, particulièrement à l'hiver 2004, ont permis des ententes à Chicoutimi, à Rimouski et en Abitibi-Témiscamingue. Il est intéressant de noter que le mode de rémunération sur la base d'échelles salariales se répand de plus en plus tant dans le réseau de l'Université du Québec que dans les universités privées.

Ensuite, il est aussi utile de souligner que le syndicat des chargées, chargés de cours de l'UQTR est aussi en processus de renouvellement de sa convention collective, qui venait à échéance au mois de mai 2005. Dès décembre 2004, nous avons tenu une première rencontre avec la direction du syndicat de l'UQTR. Une deuxième devrait avoir lieu prochainement. Nous profitons de ces occasions pour faire le tour de la question; les demandes syndicales respectives, les échéanciers respectifs ainsi que les plans d'action.

*BD : Peut-on s'attendre à des percées significatives pour les chargées, chargés de cours ?*

JC : Ce qui est certain, c'est que le projet d'orientation des négociations présenté aux membres correspond à une quadruple volonté : Premièrement, la poursuite du redressement salarial. En second lieu, le désir de renforcer les dispositifs de notre convention en matière de reconnaissance professionnelle et d'intégration. Ensuite, la prise en compte des multiples changements qui pourraient affecter le groupe des chargées, chargés de cours. Dans les années qui viennent, le vieillissement du « bassin », le renouvellement du corps professoral, etc, toutes ces transformations vont nous forcer à rechercher des « espaces nouveaux » pour la relève. Enfin, la volonté de consolidation des acquis des deux dernières négociations.



Qu'est-ce que l'université peut demander? C'est la grande inconnue. Il y a des points qui reviennent à chacune de nos négociations. Il y a bien sûr les EQE et l'évaluation des enseignements. Peut-il y en avoir des nouveaux? Comme à chaque fois les membres auront à trancher.

*BD : La situation spécifique de l'UQAM, dont le remplacement de certains cadres, l'intégration de la TÉLUQ ou même le renouvellement du mandat du recteur, va-t-elle teinter la négociation?*

JC : C'est possible. Il va y avoir des changements importants du côté patronal à la table de négociation. Le directeur du Service des ressources humaines, Jean-Paul Legrand, a quitté pour prendre sa retraite. Le grand responsable, le vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires administratives, Mauro Malservisi, n'occupera plus son poste dans quelques mois. Ce sont des changements majeurs. Il est bien difficile de dire quelles seront leurs répercussions concrètes sur le déroulement de nos négociations.

L'université doit aussi négocier avec les nouveaux syndicats de la TÉLUQ le rattachement à l'UQAM. Ici aussi, l'avenir dira si cela peut affecter nos négociations. Toutefois, nous ne considérons pas que la question du renouvellement du mandat du recteur soit un élément qui pourrait avoir une quelconque influence.

*BD : En conclusion, êtes-vous optimiste à l'heure où l'on se parle?*

JC : Depuis l'été dernier, les membres du comité de négo, Lise Bessette, Thérèse Lafrance, Jean-François Tremblay et moi, travaillons assidûment pour préparer cette négociation. Les premières rencontres avec la partie patronale sont prévues pour octobre et nous comptons mener rondement ces discussions.

Sommes-nous optimistes? Bien sûr, optimistes et réalistes pourraient caractériser nos perspectives de travail.

*Entrevue réalisée par BERNARD DANSEREAU  
Vice-président à l'information*

## **MANIFESTATION FRONT COMMUN : ENVOYONS UN MESSAGE CLAIR**

**Le samedi 29 octobre 2005 à Montréal  
Rassemblement : 12 h  
devant le 500, René-Lévesque Ouest  
(Métro Square Victoria ou métro Mc Gill)  
Départ de la marche : 13 h**

## NOUVELLES DU CONSEIL SYNDICAL DU 28 SEPTEMBRE

Voici un résumé des principales décisions prises lors du dernier conseil syndical.

### NÉGOCIATION

Le conseil syndical s'est transformé en comité plénier pour discuter du contenu des négociations. À la suite d'une mise en situation de la part du vice-président à la convention collective, les membres du comité de négociation ont, à tour de rôle, fait état de la situation actuelle en préparation de la négociation, soit : les libérations syndicales, la représentation et la participation aux instances, les EQE, l'évaluation des enseignements, le perfectionnement et les congés de maladie. Un échange avec les membres présents s'en est suivi.

Tous les membres du syndicat étaient ensuite invités à participer à la prochaine assemblée générale, celle du 12 octobre, où les objectifs de la présente négociation seront décidés.

### SOLIDARITÉ

Des dons de solidarité ont été octroyés aux organisations suivantes :

- 500 \$ au Syndicat des travailleuses, travailleurs de la ville de Saint-Lin ;
- 500 \$ au Centre de lecture et d'écriture.

### ÉLECTION

Voici les résultats des élections :

- **Samir Moukal** au Comité des usagers de la bibliothèque (mandat de 3 ans)
- **Ivan Constantineau** au Comité des usagers de l'informatique (mandat de 3 ans)
- **Cathy Beausoleil** au Comité pour le développement international (mandat de 3 ans)

BERNARD DANSEREAU

*Vice-président à l'information*

## NOUVELLES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 12 OCTOBRE

Voici un résumé des principales décisions prises lors de la dernière assemblée générale.

### NÉGOCIATION

Après la présentation d'usage, l'assemblée générale se transforme en comité plénier. Le comité plénier permet une discussion ouverte sur la proposition à l'étude et la possibilité de formuler par la suite des amendements en assemblée délibérante. En comité plénier, les membres du Comité de négociation présentent un cadre d'orientation pour les négociations, dont le Comité exécutif propose l'adoption. Un long échange suit parmi les membres.

De retour en assemblée délibérante, les membres adoptent le cadre de négociation amendé de plusieurs éléments.

### SOLIDARITÉ

Des dons de solidarité ont été octroyés aux organisations suivantes :

- 1 000 \$ au Fonds À la mémoire de Sylvie Samson;
- 500 \$ au Syndicat des employées et employés du Manoir Richelieu.

### ÉLECTION

L'assemblée générale se transforme en une assemblée électorale convoquée conjointement avec le Secrétariat des instances afin de compléter notre représentation à la Commission des études, à la suite des désistements de Lucie Villeneuve, devenue professeure, et de Langis Madgin, élu au Comité exécutif du SCCUQ. L'assemblée a désigné : Lorraine Bénic et Zakaria EL-Mrabet

BERNARD DANSEREAU

*Vice-président à l'information*

**LE PROCHAIN NUMÉRO DU SCCUQ@ TRAITERA PLUS EN DÉTAIL DU PROJET DE CONVENTION COLLECTIVE**

# EN BREF

## **MURIEL BINETTE : RESPONSABLE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE CONTRE LE HARCE- LEMENT PSYCHOLOGIQUE**

Celle qui fut notre présidente, de 1993 à 1999, vient d'être nommée par l'université conseillère au vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires administratives, responsable de la mise en œuvre de la Politique contre le harcèlement psychologique.

Muriel revient donc à l'UQAM où elle a enseigné comme chargée de cours au département de sciences juridiques et occupé divers postes au Service aux collectivités et aux Services à la vie étudiante. Elle agissait, depuis 2003, comme Protectrice des droits des étudiantes et des étudiants à l'Université de Sherbrooke.

## **LE SEUQAM A 35 ANS**

C'est le 10 octobre 1970 que le Syndicat des employées et employés de l'UQAM, le SEUQAM, obtient son accréditation syndicale. Moins d'un an après l'ouverture de l'UQAM, l'ensemble des employées, employés se dotait d'une organisation syndicale représentative. La situation ne fut pas facile. L'administration de l'époque n'entendait pas céder aux revendications des employés, pourtant légitimes. Il fallut, en avril 1971, avoir recours à une grève d'une semaine, la première grève de l'histoire de l'UQAM, pour conclure la première convention collective.

## **LE COÛT DES ÉTUDES UNIVERSITAIRES**

Selon le Guide des coûts universitaires et collégiaux du Canada, publié par USC Régimes d'Épargne-Études (USCI), les coûts de l'éducation post-

secondaire ont grimpé de 1,8 % cette année. À l'UQAM, le guide évalue à plus de 5 000 \$ le coût d'une année d'étude (incluant les frais de scolarité, les livres et fournitures, les frais accessoires). Si l'on ajoute les frais d'hébergement (chambre et pension), le coût dépasse la somme de 11 000\$. Dans ce contexte, pour plusieurs étudiantes, étudiants un emploi d'été et un travail à temps partiel au cours de l'année scolaire ne suffisent pas pour financer les coûts d'une année scolaire.

## **SCCCUM : ENTENTE DE PRINCIPE**

Les chargées, chargés de cours de l'Université de Montréal ont approuvé lors de leur dernière assemblée générale une entente qui finalise leur dernière ronde négociation menée sur la base de la négociation continue. Selon Charles Overy, président du SCCCUM, l'«entente comble le retard qui nous séparait des autres universités.»

L'entente contient les éléments suivants :

- ♦ L'inclusion d'embauche de stagiaires postdoctoraux dans le pourcentage de 15% du total des cours non attribués aux professeurs, professeurs (appelé communément la clause réserve). Le nombre de cours pouvant être confiés à des stagiaires postdoctoraux ne devra pas dépasser 1% pour l'année universitaire 2005-2006 et 2% à compter de l'année universitaire 2006-2007
- ♦ Une allocation de départ à la retraite pour les chargées, chargés de cours de 60 à 64 ans, ayant accumulé 125 points (il n'y a pas de point session à l'Université de Montréal). L'allocation équivaldra au pointage moyen annuel au cours des dix dernières années.
- ♦ La formation d'un comité paritaire dont le mandat sera d'étudier l'amélioration aux services de soutien à l'enseignement
- ♦ Une rémunération de 2% pour le trimestre d'automne 2005 suivi d'une augmentation de 2% au trimestre d'été 2006.

Les membres se prononceront sur l'opportunité de poursuivre leur négociation sur la base de la négociation continue lors d'une future assemblée générale.

BERNARD DANSEREAU  
*Vice-président à l'information*

# LISTE UTILE D'ADRESSES, NUMÉROS DE TÉLÉPHONE ET BOÎTES VOCALES POUR NOUS JOINDRE

ADRESSE POSTALE : C.P. 8888 SUCCURSALE CENTRE-VILLE, MONTRÉAL H3C 5P8

ADRESSE CIVIQUE : 1255 RUE SAINT-DENIS, MONTRÉAL - LOCAL A-R540

ADRESSE DE COURRIER ÉLECTRONIQUE : SCCUQ@UQAM.CA

SITE INTERNET : HTTP://WWW.UNITES.UQAM.CA/SCCUQ/

TÉLÉPHONE : 514-987-3495

TÉLÉCOPIEUR : 514-987-8475

## LISTE DES NUMÉROS DE BOÎTES VOCALES ET DE POSTES TÉLÉPHONIQUES

UN NUMÉRO DE POSTE DOIT ÊTRE PRÉCÉDÉ DE 987-3000 LORSQUE REJOINT DE L'EXTÉRIEUR

<b>Comité exécutif</b> Guy Dufresne, président Jocelyn Chamard, vice-président à la convention collective Lorraine Interlino, vice-présidente aux relations intersyndicales Langis Madgin, vice-président aux affaires universitaires Marie Bouvier, trésorière Hélène Belley, secrétaire générale Bernard Dansereau, vice-président à l'information	6644# 2794# 3180# 6741# 3050# 6876# 2793#
<b>Comité des agentes et agents de relations de travail</b> Marie-Claude Audet Yvette Podkhlebnik Roger Vaillancourt	2789# 4886# 3536#
<b>Comité mobilisation-intégration</b> Christiane Malet Louise Samson Francine St-Hilaire	8272# 2791# 5609#
<b>Comité de négociation (courriel : nego.sccuq@uqam.ca)</b> Lise Bessette Jocelyn Chamard, vice-président à la convention collective Thérèse Lafrance Jean-François Tremblay	
<b>Secrétariat</b> Diane Guilbault Violaine Gasse	3495# 3720#

### GARDEZ LE CONTACT !

- INFORMEZ NOUS DE TOUT CHANGEMENT D'ADRESSE POSTALE OU ÉLECTRONIQUE -

NOM : ..... PRÉNOM : .....

VOTRE DÉPARTEMENT, FACULTÉ OU ÉCOLE : .....

NOUVELLE ADRESSE : .....

TÉLÉPHONE : .....

ADRESSE DE COURRIER ÉLECTRONIQUE : .....

